



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)
BP 133 74120 MEGÈVE

Cotisation 2024

La cotisation s'élève à :

- Membre partenaire 80€
- Membre bienfaiteur 50€
- Membre actif 20€
- Couple 30€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants

Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos **courriels** ou **courriers**.

Vous pouvez nous régler soit par **chèque**, soit par **virement** selon RIB ci-dessous mais dans tous les cas, merci de nous retourner le coupon-réponse ci-joint.

ATTENTION SI VOUS AVEZ INTERNET, ADHEREZ DIRECTEMENT SUR LE SITE DES « AMIS DE MEGEVE »

Relevé d'Identité Bancaire-IBAN pour effectuer vos virements
 CREDIT MUTUEL Domiciliation : CCM MEGEVE - BIC : CMCIFR2A
 IBAN : FR76 1027 8024 1700 0103 3584 073

Le règlement par chèque se fera à l'ordre de « Les Amis de Megève » BP 133 - 74120 MEGÈVE)

Pour mémoire (à conserver par vos soins) :

Chèque ou virement émis le

Montant

✂.....

COTISATION 1^{er} Janvier - 31 Décembre 2024

Indiquez pour chacun : Nom, prénom, (mari, femme, enfants)

.....

Adresse principale et 📞

.....

Adresse à Megève ou Demi-Quartier et 📞

.....

Adresse e-mail lisible (indispensable pour faciliter l'envoi des documents pour tous y compris les enfants) ..

.....

.....

- Membre partenaire x 80€ = €
- Membre bienfaiteur x 50€ = €
- Membre actif x 20€ = €
- Couple x 30€ = €